

CAHIER DES CHARGES

Historique

Les Laboratoires d'Aubervilliers occupent, depuis 1993, 900 m² des locaux d'une ancienne usine de métallurgie fine située dans le quartier Villette-Quatre Chemins à Aubervilliers, aux portes de Paris.

En 1993, à l'invitation de la ville d'Aubervilliers et de son maire Jack Ralite, le chorégraphe François Verret, entouré d'un groupe d'artistes, décide d'investir cet espace pour en faire un lieu de création artistique et d'échanges pluridisciplinaires, ouvert de manière volontariste sur la ville, son histoire et ses habitants.

En 2001, François Verret confie à une équipe constituée par Yvane Chapuis (historienne de l'art), François Piron (critique d'art) et Loïc Touzé (chorégraphe), le soin de proposer et de mettre en œuvre un nouveau projet artistique. Pendant six ans, de 2001 à 2006, les Laboratoires ont ainsi développé un projet axé sur la recherche et l'expérimentation en suivant quatre lignes de travail : la production, l'ouverture au public, la formation et l'édition.

La direction suivante avec Yvane Chapuis, associée à Joris Lacoste (écrivain, dramaturge), a proposé pour 2007-2009 un projet venant prolonger le programme de recherche et de production, renforcer les possibilités d'accompagnement des projets accueillis et approfondir les modalités de rencontre avec le public.

La direction 2010/2012 constituée d'Alice Chauchat, Natasa Petresin-Bachelez et Grégory Castéra a mis en œuvre un projet artistique à dimension fortement internationale autour des pratiques discursives et de la mise en partage de connaissances, de pratiques et d'expérimentations .

De 2013 à 2018 la direction formée par Alexandra Baudelot, Mathilde Villeneuve et Dora Gracia s'est attachée à la double caractéristique du lieu : un laboratoire (chercher, cheminer, expérimenter) et son contexte d'implantation (à la périphérie, creuset industriel ouvrier et lieu d'une importante immigration. C'est dans cette relation particulière que les projets des artistes invités se sont développés, affirmant les Laboratoires comme un lieu d'expérimentations collectives et pluridisciplinaires profondément connecté aux enjeux politiques et sociaux actuels via ses réseaux locaux et internationaux.

Pour une présentation plus complète de ce contexte et de ses mutations, une annexe est jointe à ce cahier des charges, intitulée *Note sur le contexte territorial, ses enjeux et les orientations des partenaires publics des Laboratoires d'Aubervilliers*.

Objectifs généraux

Les Laboratoires d'Aubervilliers sont :

- un lieu dédié à tous les champs de la création artistique, avec une attention particulière à la danse et aux arts visuels ;
- un lieu d'expérimentation tant par la nature des projets accueillis qui prennent notamment la forme de projets et de recherches d'artistes en résidence, que par l'articulation et les modes de rencontres avec le public et qui créent les conditions pour le renouvellement et le questionnement des formes artistiques ;
- un lieu dont l'inscription territoriale est multiple (locale, départementale, nationale et internationale) avec une préoccupation forte pour le travail en réseau et auprès des publics.

La direction

Dans le cadre des objectifs généraux des Laboratoires d'Aubervilliers, et au regard des enjeux identifiés dans le présent cahier des charges, le projet de la direction devra réunir les caractéristiques suivantes :

La direction des Laboratoires d'Aubervilliers est envisagée sous la forme d'une direction collégiale dans laquelle figure au moins un artiste.

La direction collégiale notamment assurée par un/e artiste ne pourra être constituée que d'acteurs représentant la ou les disciplines privilégiées. Ceux-ci auront, d'une part, fait preuve dans leur démarche de création d'une ouverture dans le domaine de l'inter/trans-disciplinaire et, d'autre part, auront démontré leur engagement dans la relation au public et leur volonté d'un ancrage territorial de leur démarche artistique.

L'organisation de la collégialité ainsi que les missions et le statut de chaque membre devront être clairement précisés : répartition du temps de présence, respect d'une équité de ce temps de présence, équilibre et nature de la rémunération, etc.

La direction devra posséder les qualités suivantes :

- une bonne connaissance dans tous les champs de la création contemporaine nationale et internationale,
 - et en particulier en danse et en arts visuels ;
- un intérêt particulier pour l'expérimentation et la recherche des formes artistiques et des modes de relation aux publics ;
- un engagement pour une inscription territoriale à partir des projets artistiques accueillis et un travail approfondi sur les publics ;
- des capacités d'accompagnement logistique et critique des projets en résidence et de recherche de financements complémentaires ;
- la capacité de respecter le budget et d'animer l'équipe de permanents de la structure ;
- français courant requis.

Les responsabilités portées par la direction sont :

- définir le projet artistique et la programmation, dans le cadre du cahier des charges validé par le conseil d'administration
 - et les partenaires publics ;
- inscrire le projet des Laboratoires d'Aubervilliers dans le paysage local, départemental, régional, national
 - et international ;
- mettre en œuvre les projets, dans toutes leurs composantes - artistique, logistique, administrative, budgétaire ;
- assurer la continuité artistique des projets entamés par la direction précédente
- garantir les conditions d'accueil des artistes et du public ;
- assurer la cohérence du budget de la structure et la recherche de financements nécessaires à son équilibre ;
- rendre compte et installer les conditions du dialogue avec le conseil d'administration et le comité de suivi ;
- animer l'équipe et encadrer le personnel.

Les Laboratoires d'Aubervilliers ne sont pas dédiés à la production du travail d'un artiste membre de la direction.

La diffusion de ce travail est néanmoins possible mais doit demeurer exceptionnelle.

Le bénéfice éventuel de l'activité et des moyens mis à disposition par les Laboratoires au profit des membres de la direction et/ou celui de leur propre activité artistique, autre que celle de direction du lieu, devra être précisé, limité dans le temps, et ne pourra être envisagé que dans l'intérêt de l'activité des Laboratoires d'Aubervilliers et dans la synergie avec les projets et les artistes accueillis.

Missions

1. Le projet artistique : expérimentation, recherche, innovation dans la nature des projets comme dans la relation au public

Les Laboratoires d'Aubervilliers sont un lieu de recherche et d'expérimentation artistique, dans la nature des projets comme dans l'articulation de ceux-ci au(x) public(s).

1.1 Expérimentation et production

Les Laboratoires d'Aubervilliers accueillent et accompagnent des projets de différentes natures, durées et implantations, retenus ou sollicités par la direction.

Les Laboratoires d'Aubervilliers reconfigurent leur cadre de travail en fonction des nécessités propres à chaque projet.

Ils mettent à disposition des espaces de travail en ordre de marche et équipés d'un matériel son, lumière, vidéo et scénographique performant.

Ils mettent en œuvre financièrement, techniquement et logistiquement, un accompagnement spécifique. Ils peuvent ponctuellement intervenir en qualité de producteur délégué et effectuer des recherches de partenariats (coédition, coproduction, coréalisation...) et de financements complémentaires (mécénat, subventions spécifiques).

Une convention de résidence conclue entre les Laboratoires et les artistes (ou la structure les représentant) définit les engagements de chacun, et notamment la durée de la résidence, les espaces et personnel mis à disposition, les modalités de présentation du projet durant la résidence, les modes d'échanges avec le public, le budget de production et l'apport financier de la structure.

La durée des résidences est en moyenne d'un an, mais reste variable en fonction des projets et des besoins rencontrés par les artistes.

1.2 Innovation dans l'articulation avec le(s) public(s)

Les Laboratoires d'Aubervilliers n'assurent pas une fonction première de diffusion mais sont source d'innovation dans les modalités de rencontre entre les projets et le(s) public(s).

En fonction de la nature des projets et conformément aux missions des Laboratoires d'Aubervilliers, sont discutées avec les artistes les modalités d'association des groupes de personnes selon une proximité géographique et une affinité professionnelle au travail de recherche et à la réalisation des projets.

Ces échanges peuvent prendre plusieurs formes et sont élaborés en collaboration avec les artistes : spectacles, performances, expositions, films, installations, publications, supports numériques, plateformes numériques, séminaires, ateliers, discussions, débats, avant-premières, etc.

La dimension de « Laboratoire » qui inclut le risque/l'expérimentation artistique doit être préservée.

Elle ne doit pas, par conséquent, placer la représentation publique des œuvres travaillées comme but exclusif de la présence des artistes mais comme élément de la relation au public. La diffusion ou la programmation d'œuvres doit privilégier celles créées aux Laboratoires ou qui viendraient enrichir le travail de création des artistes invités et/ou provoquer une relation privilégiée à la population.

Chaque présentation des projets des Laboratoires d'Aubervilliers prend également en compte l'inscription des artistes dans certains réseaux, dans l'objectif de les diversifier ou de les conforter.

Les Laboratoires d'Aubervilliers, en tant que lieu de recherche et de production, sont complémentaires de structures axées sur la diffusion : ils mettent en place des partenariats avec celles-ci, sous forme de coproduction, coréalisation, coédition, mise à disposition d'espaces etc.

Ces partenariats visent par ailleurs à inciter ces structures à s'engager financièrement sur les projets dès leur conception et à favoriser la mutualisation des moyens et le travail en réseau.

Enfin, les Laboratoires d'Aubervilliers peuvent assumer la responsabilité de la diffusion au-delà des premières présentations lorsque le mode de structuration administrative des artistes le nécessite et/ou le permet.

2. Ancrage territorial et partenarial

L'ancrage territorial des Laboratoires d'Aubervilliers est un enjeu important. Celui-ci est local, métropolitain, départemental, régional mais également national et international.

La mise en œuvre des projets artistiques s'appuie notamment sur un réseau d'acteurs sociaux et culturels à l'échelle de la Ville et du Département (Direction des Affaires Culturelles d'Aubervilliers, OMJA, Centres sociaux, établissements scolaires, mission locale, structures et réseaux sociaux de la Seine-Saint-Denis etc.). Ces opérateurs constituent des relais adéquats dans la recherche et la circulation des publics.

Le travail de recherche de partenariats et l'inscription dans les réseaux d'acteurs artistiques locaux, nationaux et internationaux pour des projets communs font partie intégrante des missions des Laboratoires d'Aubervilliers. Ils seront privilégiés autant que possible, dans la cohérence et la convergence des projets artistiques.

L'activité éditoriale participe de l'accompagnement critique des projets, de leur diffusion et de l'inscription du lieu dans les réseaux aux échelles nationale et internationale.

Moyens et fonctionnement

1. Éléments financiers, personnel, locaux et outils de communication

La mise en œuvre du projet artistique devra s'articuler dans les limites du budget de la structure.

Compte de résultat 2016

Total produit : 575 780 € HT

Subvention de fonctionnement : 488 670 € HT

Budget artistique : 161 612 € HT

En 2017 le financement des différents partenaires publics s'établit comme suit :

Drac Ile-de-France : 222 924 €

Région Ile-de-France : 88 000 € TTC

Département de la Seine-Saint-Denis : 121 400 € TTC (fonctionnement) et 30 000 € (aides aux résidences spectacle vivant et arts visuels)

Ville d'Aubervilliers : 56 400 € TTC (fonctionnement) et 103 239,89 € TTC (apport en nature 2016)

Les collectivités publiques s'engagent à tout mettre en œuvre pour maintenir leur participation financière au fonctionnement à un niveau au moins égal au montant de la subvention accordée en 2017.

1.1 Personnel

En 2017, l'équipe des Laboratoires d'Aubervilliers est constituée comme suit :

Co-direction (3 CDI Co-direction 75 % 75% 6 % temps - répartition à discuter pour chaque collégialité)

Administratrice (CDI temps plein)

Régisseur général (CDI 80%)

Chargée de la Coordination des projets (CDI temps plein)

Chargée de la Communication et de la presse (CDI temps plein)

Comptable (CDI 32% temps)

Attachée à l'administration (CDI temps plein)

Chargée de l'accueil (CDI temps plein)

Agent d'entretien (CDI 3 h)

Eco-animatrice du projet de La Semeuse (CDI temps plein)

L'équipe des Laboratoires se compose donc de 8,7 permanents équivalent temps plein, dont 1,56 ETP pour la Direction.

De plus, l'association engage ponctuellement des techniciens et artistes intermittents quand les projets artistiques le nécessitent. La mise en œuvre du projet devra s'appuyer sur l'équipe administrative et technique permanente des Laboratoires.

1.2 Locaux

Les Laboratoires d'Aubervilliers occupent les locaux d'une ancienne usine de métallurgie fine située dans le quartier Villette-Quatre Chemins à Aubervilliers. Ils sont pourvus de :

- un espace de 109 m² dévolu à l'accueil du public ;
- une surface de 110 m², sous verrière, dotée d'un plancher amovible ;
- une salle de 240 m², non ajourée, pourvue d'un plancher et d'un gradin de 100 places, tout deux amovibles ;
- un atelier, pour les livraisons, le stockage et la construction ;
- une salle de montage numérique vidéo et son ;
- deux loges ;
- une cuisine ;
- une esplanade est mise à disposition prioritaire des Laboratoires, dans le cadre d'une convention avec la Direction des Affaires Culturelles d'Aubervilliers.

Le lieu occupé par Les Laboratoires d'Aubervilliers appartient à la Ville d'Aubervilliers et est mis à disposition de l'association dans le cadre d'une convention de 3 ans conclue jusqu'au 31 décembre 2020. La Ville d'Aubervilliers prend en charge les

fluides (eau, gaz, électricité), la maintenance du lieu, son gardiennage et son entretien par des agents municipaux.

Entre 2001 et 2003, d'importants travaux de réhabilitation du lieu, financés par les fonds structurels européens, la DRAC Ile-de-France, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis, la Ville d'Aubervilliers et la Caisse des Dépôts et Consignation ont concerné la restauration du bâtiment, la mise aux normes de sécurité, l'isolation thermique et acoustique des espaces, l'amélioration des conditions d'accueil des artistes et du public, et l'aménagement technique des espaces de travail et de diffusion. Trois grands volumes ont été distribués dont la polyvalence répond à la diversité artistique des projets.

En 2016, des travaux de rénovation du bâtiment ont été financés par la Région IDF et la Ville d'Aubervilliers dans le cadre du dispositif « Fabrique de Culture » (aide à l'investissement) d'un montant de 117 392 euros.

Outils de communication et de transmission existants sont les suivants :

- site internet www.leslaboratoires.org ;
- deux newsletters mensuelles ;
- Journal des Laboratoires – 1 édition annuelle ;
- flyers programme trimestriels – 3 tirages par an (programme sur 4 mois) ;
- flyers projet ;
- dossiers de presse ;
- réseaux sociaux : compte facebook (14 000 abonnés) + compte Twitter (2 500 abonnés).

2. Structuration de l'association et partenariats

1.1 Structure juridique

Les Laboratoires d'Aubervilliers sont une association régie par la loi 1901.

Conformément aux statuts, l'association est administrée par un conseil d'administration constitué par des personnes professionnellement engagées dans le champ de l'art et de la culture, qui ont une bonne connaissance de l'histoire, des enjeux, des perspectives potentielles du lieu et de ses projets artistiques.

1.1 Partenariat

Les Laboratoires d'Aubervilliers sont subventionnés par la Ville d'Aubervilliers, le Département de la Seine-Saint-Denis, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France).

Un comité de suivi se réunit deux fois par an. Il est composé des représentants du Conseil d'Administration de l'association, de l'équipe de direction et des représentants des partenaires financiers de l'association : la DRAC Ile-de-France, la Ville d'Aubervilliers, le Département de la-Seine Saint-Denis, la Région Ile-de-France. Son rôle est consultatif : il donne son avis sur les orientations de l'association, sur les projets artistiques et activités proposés par la direction. Il participe aux phases de recrutement des directions.

Jusqu'en 2018, Les Laboratoires d'Aubervilliers ont signé des conventions sur 3 ans avec le Département de la Seine Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers. Une convention est signée chaque année avec la DRAC Ile-de-France.

Une convention quadripartite triennale réunissant la DRAC Ile-de-France, le Département de la Seine Saint-Denis, la Ville d'Aubervilliers et Les Laboratoires d'Aubervilliers accompagnera le projet 2019-2021. Le présent cahier des charges

en constitue une annexe.

L'association est soutenue par le Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle, encadrée par une convention triennale en 2015-2018.

A l'occasion de ces rendez-vous, un bilan d'activité quantitatif et qualitatif et un bilan financier validés par le conseil d'administration sont soumis aux partenaires publics, permettant notamment de mettre en évidence :

- l'analyse des projets artistiques et de leurs modalités d'accompagnement ;
- les modalités de mise en relation entre les projets et le public (nombre de spectacles, expositions, rencontres ou évènements, de présentations publiques) ;
- le nombre de spectateurs ;
- le bilan des partenariats noués pour le développement des projets ;
- le bilan comptable et financier de l'activité de l'association certifié par un commissaire aux comptes ;
- le compte de résultat analytique.

Un compte-rendu de la mise en œuvre des missions et responsabilités ainsi que des perspectives est établi à l'issue de ces réunions.

Modalités de sélection des projets

1. Composition du dossier de candidature

Sur la base du présent cahier des charges et du document annexe (présentation par les partenaires du contexte de la ville d'Aubervilliers) chaque dossier devra comporter :

- un curriculum-vitae détaillé
- une lettre de motivation exposant les grandes lignes du projet artistique (3 feuillets maximum).

Les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard le **17 avril 2018** par courrier à :

Monsieur le Président
Les Laboratoires d'Aubervilliers
41 rue Lécuyer
93300 Aubervilliers

et par mail à f.ceglia@leslaboratoires.org.

Les dossiers en anglais sont acceptés.

2. Modalités de sélection de la candidature

2.1 Rédaction d'un projet par les candidats

Les candidats retenus dans le cadre de la présélection doivent rédiger un projet détaillé, avant leur audition par le jury. Ce document détaille le projet artistique que les candidats se proposent de développer et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Il s'élabore au vu du présent cahier des charges qui leur a été communiqué.

Sur la base du présent cahier des charges et des documents annexes, chaque dossier devra comporter :

- le projet artistique sur 3 ans (10 feuillets maximum) précisant les perspectives de programmation de la 1ère année ;

- la projection budgétaire de la mise en œuvre complète du projet sur une période de trois ans à partir du 1er janvier 2019.

Les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard le **4 juin 2018** par courrier à :

Monsieur le Président
Les Laboratoires d'Aubervilliers,
41 rue Lécuyer
93300 Aubervilliers

et par mail à f.ceglia@leslaboratoires.org

Les dossiers en anglais sont acceptés.

Documents annexes :

Bilan réalisé 2016, Budget prévisionnel 2017, Bilan d'activités 2017, Bilan réalisé 2016, Statuts de l'association.

2.2 Procédure de sélection

Les candidats seront auditionnés par un jury composé des représentants du conseil d'administration et des partenaires publics entre **le 11 et 12 juin 2018**. Après audition, la liste des candidatures retenues est remise au conseil d'administration. Conformément aux statuts de l'association, le choix de la direction et sa nomination reviennent in fine au conseil d'administration.

3. Durée du mandat, renouvellement

La prise de fonction se fait au **1er janvier 2019**. Le mandat est de 3 ans renouvelable une fois sur présentation du bilan qualitatif et financier.

4. Conditions d'emploi

Conditions de rémunération selon la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (Groupe 1) et l'expérience, et ajustées selon les modalités adoptées au sein de la direction collégiale.